

Tunis, le 08 Novembre 2019

NOTE D'INFORMATION AUX CLIENTS

Faisant suite à notre note du 09 aout 2019 relative à l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 de la réglementation MARPOL, nous portons à la connaissance de notre aimable clientèle qu'une Surcharge environnementale (SE) sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2020 pour contribuer partiellement aux investissements réalisés par la CTN en vue de l'application de la dite réglementation.

Cette Surcharge est fixée comme suit :

- Remorque Pleine = 120 Euros
- Remorque Vide = 60 Euros
- Conteneur 40' plein = 120 Euros
- Conteneur 20' plein = 60 Euros
- Véhicule de tourisme = 30 Euros
- Autres unités = 120 Euros = à traiter cas par cas

Sous réserve de modification

Nous comptons sur votre habituel concours, Nous vous prions d'agréer chers clients nos salutations les plus distinguées.

S.A. au capital de 42. 500, 000 DT
R.C. Tunis 29869

Siège : 5, av. Dog Hammarskjöld,
Tunis République 1001 Tunis
Tél.: (216) 71 341 777
Fax : (216) 71 345 736
Télégr :COTUNAV Tunis
E-mail:cotunav@ctn.com.tn
Site web:www.ctn.com.tn

Délégations : Paris - Marseille - Gènes

Agences : Tunis - Goulette - Rades
Bizerte - Sousse - Sfax

LA DIRECTION CENTRALE
TRANSPORT MARCHANDISES

